



Recommandations aux entreprises formatrices et associations professionnelles concernant l'utilisation des résultats des tests EVA

Contexte

Depuis 2011, les tests EVA (évaluations informatisées à l'entrée en apprentissage) fournissent des indications fiables et comparables aux entreprises formatrices sur les capacités scolaires en français et en mathématiques des jeunes qui postulent à une place d'apprentissage. Depuis 2016, un test EVA anglais est également mis à disposition des entreprises formatrices utilisant l'anglais dans le cadre de leurs activités.

Développés dans le cadre du Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF), en collaboration avec le Cycle d'orientation, les tests EVA font partie des priorités du CIF pour faciliter la sélection à l'entrée en apprentissage et constituent dès lors une alternative aux tests payants proposés par des sociétés privées.

La prestation EVA bénéficie d'un soutien financier de la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue du canton de Genève (FFPC).

Les tests EVA portent sur les notions fondamentales des plans d'études du Cycle d'orientation dans les matières concernées.

Considérant

- l'élaboration de profils de compétences scolaires minimales par l'USAM et la CDIP sur la base des standards nationaux de formation (www.profilsexigences.ch)
- le nombre croissant d'entreprises formatrices ayant recours aux tests EVA pour évaluer les connaissances scolaires des candidates et des candidats à l'entrée en formation;
- l'implication des associations professionnelles, notamment dans les domaines de la santé, de l'électricité, de la mécatronique, du commerce et mécanique deux-roues pour améliorer la sélection des apprenties et des apprentis à l'entrée en formation en vue d'augmenter leurs chances de réussite.

Recommandations

Dans le cadre du processus de sélection à l'entrée en apprentissage, les résultats des tests EVA s'ajoutent aux autres éléments du dossier de candidature : notes scolaires, rapports de stages, motivation, tests métiers spécifiques etc.

Les seuils de réussite aux tests EVA sont déterminés par les employeurs et dans certains cas par les associations professionnelles qui les représentent. Les seuils de réussite fixés par les associations professionnelles sont des seuils recommandés en vue des exigences des professions.

Les employeurs décident du poids accordé aux résultats des tests dans leur processus de sélection. Ces derniers doivent systématiquement être mis en lien avec les derniers bulletins scolaires des candidates et candidats, ainsi que les autres éléments du dossier.

Les résultats des tests ne doivent pas être l'unique élément pour sélectionner les candidates et les candidats ni limiter l'accès aux stages professionnels.

Les entreprises formatrices qui sélectionnent leurs apprenties et apprentis, hors période des tests EVA, sont invitées à se baser sur les notes scolaires et/ou les autres éléments du dossier.